

Réunion de la Commission de Suivi de Site des établissements
APPRO-SERVICE
Le 4 juin 2024 en Préfecture de Loir-et-Cher.

La liste des participants se trouve en annexe du compte rendu.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2023.
- 2 Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2023.
- 3 Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL.
- 4 Questions diverses.

(La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence du secrétaire général de la Préfecture.)

Un tour de table est proposé aux participants. Le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 septembre 2023.

En l'absence de remarque, le compte rendu du 5 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023.

APPRO-SERVICE annonce peu de modifications en ce qui concerne l'effectif de l'entreprise, qui reste stable à environ 50 personnes, dont 8 à 10 intérimaires en fonction de l'activité. Un poste est en cours de recrutement en Santé, Sécurité, Maintenance, Environnement, veille réglementaire. L'on observe une variabilité saisonnière habituelle de l'activité de *packing* et *labeling*. Cependant, cette année, en contrecoup du COVID, le niveau d'activité du site expéditions est en baisse à cause du contexte inflationniste connu en 2022 et 2023 et qui a généré des surstocks chez les destinataires. Il est également signalé l'intégration dans les 6 prochains mois du système maintenance dans l'ancien système Hygiène santé et sécurité, et ce en phase avec l'ensemble des sous-traitants.

APPRO-SERVICE fait un point sur les formations :

- Réglementaires et sensibilisations :
 - Renouvellement des CACES 1-3-5 + permis nacelle ;
 - Formation SST ;
 - Habilitation électrique ;
 - Douane ;
 - CSE ;
 - Prévention des Risques Professionnels :
 - Formation Sûreté,
 - Formation ADR¹ 1.3 et 1.10,

¹ Transport par route de matières dangereuses

- Formation interne port des EPI² et gestion d'événements,
- Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurisation informatique.

- Développement des compétences :
 - Yellow Belt Lean Management : 1 collaborateur ;
 - Green Belt Lean Management : 2 collaborateurs ;
 - BBS Teams : axe communication et audit terrain ;
 - Management : coaching management opérationnel ;
 - E-learning sur la sûreté informatique ;
 - Formation interne ;
 - IMDG : management et réglementation du transport maritime ;
 - IMDG : droit et arrimage des unités de transport.

L'exploitant aborde ensuite le volet investissement financier de la présentation. Il s'agit d'investissements qui se termineront en fin 2024. Le premier volet est le gardiennage (sûreté) avec le recrutement de deux nouveaux agents pour un montant de 250 000 €. Il s'agit d'une société prestataire extérieure à l'entreprise qui assurera une présence continue sur le site. Ensuite vient la rubrique santé/environnement : diagnostic étude énergétique pour 5 K€, installation d'une GTB³ pour le chauffage pour 110 K€, aménagement des bureaux pour 100 K€, isolation de la façade des bureaux pour 120 K€, protection des toitures (application d'un revêtement) pour 27 K€, abris de protection des groupes froid pour 11 K€.

En ce qui concerne la sécurité, APPRO-SERVICE a fait l'acquisition des groupes électrogènes (70 K€) qui étaient jusqu'alors loués. Le système de détection incendie est terminé (650 K€), ainsi que la sécurisation d'accès à la toiture pour 50 K€.

Pour le prochain exercice, le plus gros projet est l'accessibilité au site (rénovation de la circulation extérieure pour 2,8 M€, un point d'entrée, un point de sortie). Sont aussi prévus l'organisation de la cellule *packing/labeling* (cellule de production) pour l'automatiser, pour 1 M€ ; des outils/équipements d'aide pour lutter contre la pénibilité, de manière collective, mais également individuelle par l'achat d'exosquelettes pour 60 K€, et enfin, la dématérialisation des opérations logistiques pour 60 K€ (afin de réduire la quantité de papier).

Au chapitre des événements 2023, APPRO-SERVICE signale la baisse considérable des astreintes. Il n'y a pas eu d'accident majeur sur site. Pour les exercices et de sensibilisation, il y a eu un exercice PPI⁴. En octobre 2023 s'est déroulée une journée de la résilience et, en mai 2024, la réalisation d'un exercice POI⁵ (observation, participation et échanges). Est prévue en octobre 2024 une nouvelle journée de la résilience dont le programme sera communiqué ultérieurement. L'exploitant signale qu'il n'a pas subi d'intrusion de quelque nature que ce soit, ni en 2023 ni en 2024. En 2022, il y avait eu des pannes de serveurs informatiques et l'accès au site d'un chauffeur sans autorisation.

2 Équipement de protection individuelle

3 Gestion technique du bâtiment

4 Plan particulier d'intervention

5 Plan d'opération interne

Blois, le 4 juin 2024

APPRO-SERVICE a connu durant l'année écoulée :

- 6 audits clients ;
- 2 audits réglementaires ;
- 2 audits assureurs ;
- 2 audits normatifs : SQAS (notation d'après un référentiel de l'industrie de la chimie suivi par les clients) et ISO 9001 ;
- 1 audit pour la démarche RSE afin d'obtenir le label « Lucie » et connaître les points de progrès nécessaires.

Ces différents audits n'ont révélé aucune non-conformité majeure.

Dans un souci permanent d'amélioration, la mise en œuvre du PPAM⁶ 2022-2024 s'articule autour de quatre volets principaux :

- Mettre en œuvre les prescriptions complémentaires relatives à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles en lien avec le retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol ;
- Développer la culture du risque industriel auprès de l'ensemble des acteurs (collaborateurs y compris temporaires, entreprises extérieures et transporteurs) ;
- Être en capacité de gérer les crises (exercices...) ;
- Mener une réflexion afin d'adapter la réponse aux situations d'urgence.

Le projet de développement du site vise à avoir un seul point d'entrée et de sortie pour les camions et les véhicules des prestataires extérieurs où se passeront l'enregistrement et la répartition vers différents points du site. La création d'une voie uniquement réservée aux secours est également à l'étude. L'installation de panneaux photovoltaïques et de deux bassins de récupération d'eau de pluie est aussi envisagée.

Une présentation du plan du site est effectuée.

Le **CDPNE** fait état d'une voirie encombrée par les transports VIR à certaines heures de la journée.

L'**exploitant** est bien conscient de la situation et dit étudier la situation relativement au protocole de sécurité.

La **DREAL** demande si le passage d'une ligne électrique au-dessus de la parcelle de l'exploitant pose un problème.

L'**exploitant** répond que cela ne pose aucun problème particulier. L'exploitant précise qu'une étude de danger de la nouvelle voirie sera portée à connaissance des autorités concernées en septembre/octobre.

3. INTERVENTION DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES DE LA DREAL.

⁶ Plan pluriannuel de maintenance
Blois, le 4 juin 2024

La DREAL rappelle cadre légal des visites d'inspection. Elles sont réalisées à l'aide d'un référentiel réglementaire (arrêté préfectoral et ministériel). C'est un contrôle des prescriptions réglementaires par l'exploitant. Les visites d'inspection portent sur le contrôle de l'application des prescriptions réglementaires par l'exploitant et des mesures organisationnelles mises en œuvre : contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation du POI, tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle, etc. À l'issue de l'inspection, des constats sont émis avec deux types de suites possibles :

- Faits sans suite ;
- Faits avec suite : un défaut de justificatif non transmis par l'exploitant ou un non-respect de prescription.

APPRO-SERVICE a été autorisée par arrêté préfectoral du 7 mai 2008 à poursuivre l'exploitation d'un entrepôt logistique de produits phytopharmaceutiques et de produits combustibles à Fossé. Un arrêté préfectoral en date du 21 mai 2010 a complété les prescriptions applicables au site. L'arrêté de prescriptions complémentaires du 10 novembre 2017 actualise le classement du site, les prescriptions applicables pour la construction d'une cellule de stockage réfrigérée et l'intégration de modifications non notables sur le site (nouveau local de charge, prescriptions de stockage, etc.). L'arrêté de prescriptions complémentaires du 11 novembre 2022 met à jour le classement du site. L'établissement est classé sous le régime de l'autorisation à statut seuil haut au titre de la directive SEVESO III.

La DREAL aborde l'actualité du site :

- Recensement 2023 des substances ou mélanges dangereux ;
- Mise à jour de l'étude de dangers du site (en cours de finalisation) :
 - Ajout d'une liste des informations pertinentes sur les produits de décomposition susceptibles d'être émis lors d'un incendie important,
 - Modélisation des flux thermiques,
 - Bilan de conformité à l'arrêté du 24/09/2020 (stockage de liquides inflammables).
- Mise à jour du Plan d'Opération Interne du site :
 - Intégration des dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux, à l'intérieur et à l'extérieur du site (contrat SOCOTEC),
 - Précision sur les substances recherchées dans les différents milieux et les raisons pour lesquelles ces substances et ces milieux ont été choisis,
- Porter à connaissance à venir sur certaines modifications des extérieurs du site.

La DREAL présente les différentes inspections réalisées en 2023-2024. L'inspection du 4 août 2023 avait pour objectif de vérifier que le régime ICPE du site correspondait à la nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510 et que le renforcement des exigences de sécurité était respecté. Lors de la visite d'inspection, il a été relevé 4 constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives : 3 constats sont soldés et 1 constat est non soldé (concerne la finalisation de l'étude de dangers).

L'inspection du 21 mai 2024 avait pour objet la mise en œuvre d'un exercice POI : existence et contenu du POI, fréquence et traçabilité du POI ainsi que les moyens mis en œuvre. La visite d'inspection n'a pas révélé de constat susceptible de faire l'objet de suites administratives. Cependant, l'inspection a pu effectuer quelques recommandations prises en compte immédiatement par l'exploitant.

Blois, le 4 juin 2024

Il y aura d'ici la fin de l'année une nouvelle inspection.

4. QUESTIONS DIVERSES.

Le SDIS précise qu'il y a eu un exercice sur site pour la partie POI ainsi que deux visites de secteurs. D'autres visites sont prévues pour accroître la connaissance du site par les nouvelles équipes.

La Préfecture demande au SDIS la catégorie de personnel qui participe à ces visites.

Le SDIS répond qu'est notamment concerné le personnel de garde. Un roulement des équipes est organisé afin que le maximum de personnes connaisse déjà les lieux.

APPRO-SERVICE signale que l'entreprise a visité également les locaux du SDIS (centre d'appels) afin de connaître son fonctionnement.

La DREAL demande à l'exploitant le calendrier du porter à connaissance des nouveaux aménagements.

APPRO-SERVICE indique un envoi début septembre/octobre environ.

Aucun autre sujet n'étant abordé, le président lève la séance à 15 heures 20.

Le président de séance

Faustin GADEN



Blois, le 4 juin 2024